

## Documents administratifs à fournir

**Le dossier administratif comporte le contrat de séjour et l'ensemble des annexes transmis dans le cadre d'une admission. Ces documents peuvent être complétés par le demandeur ou toute personne de l'entourage habilitée à le faire (famille, personne de confiance, travailleur social, personne chargée de la protection juridique, etc.).**

**Ce dossier doit être accompagné de la photocopie des pièces justificatives suivantes :**

- La pièce d'identité
- Le livret de famille ou l'extrait de Naissance pour les personnes célibataires
- La dernière déclaration d'impôt faisant apparaître le nom des caisses de pension
- Le dernier avis d'imposition ou non-imposition
- La taxe foncière le cas échéant
- Les justificatifs attestant du montant de retraite (dernier relevé de comptes)
- L'attestation d'assurance responsabilité civile
- Pour les personnes sous protection juridique copie de l'ordonnance du juge
- Le Relevé d'identité bancaire
- Le formulaire de déclaration du choix du médecin traitant
- L'attestation de la Sécurité Sociale
- La carte vitale
- La carte de mutuelle de l'année en cours
- Le certificat vaccinal COVID-19 (QR Code)
- Le carnet de vaccination (si existant)
- Le protocole de soins (si bénéficiaire, liasse violette remise par le médecin)

**Si des démarches ont été effectuées :**

- La notification de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA)
- La notification du conseil départemental du droit à l'aide sociale
- La notification de l'allocation logement
- La photocopie de l'ordonnance de jugement de mise sous protection juridique de la personne
- La copie du contrat d'obsèques

**Dans le cadre de l'hébergement permanent il est également demandé :**

- Une caution de 1 847.40 € : 61.58 € X 30 jours (*cf tarifs 2023*)
- Le règlement de la facture du mois en cours